



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

LES PAGES JAUNES - INFORMATIONS OFFICIELLES

SEPTEMBRE 2017

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 - 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

Social : Relais social communal : tél. 022 721 02 66

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2017

Judi 21 septembre à 20 heures

Judi 19 octobre à 20 heures
(présentation du budget 2018)

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site de la commune : www.perly-certoux.ch

Les séances sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

RELAIS SOCIAL COMMUNAL : TEL. 022 721 02 66

Eprouvez-vous des difficultés dans la jungle des démarches administratives ? Connaissez-vous vos droits à des subsides et aides financières de l'Etat ? Eprouvez-vous des difficultés à gérer vos dépenses ?

Besoin d'aide ? Appelez le 022 721 02 66 !

La commune développe l'éventail des prestations sociales offertes à ses habitants en déléguant à une institution genevoise spécialisée et expérimentée la gestion des prestations dans le domaine du travail social.

Dans un environnement permettant d'assurer la discrétion souhaitée ou nécessaire selon les circonstances, les personnes attachées à ce service vous conseillent et vous accompagnent pour trouver des solutions à vos questions et problèmes. Elles vous appuient pour faire valoir vos droits à des prestations cantonales. Elles recherchent avec vous des solutions durables pour éviter ou réduire une situation d'endettement existante ou potentielle. Elles vous soutiennent pendant une période difficile de votre vie qui requiert écoute et conseils, y compris dans le cadre de démarches administratives. Si vous n'êtes pas mobile, une personne se déplacera pour vous rencontrer à votre domicile.

ACTUALITES COMMUNALES

PRISE DE LA TENSION

Mme Ursula SOLDAN sera disponible pour la prise de la tension, **le lundi 4 septembre 2017, de 14h45 à 16h**, à la salle de la mairie (rez-de-chaussée). Gratuit, ouvert à tous les habitants de la commune, sans rendez-vous.

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers Administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers concitoyens, chères concitoyennes de Perly-Certoux,
Chers amis hôtes d'un soir et chers enfants,

J'aimerais tout d'abord vous dire mon plaisir d'être parmi vous ce soir et de partager ce moment si unique et important dans notre pays qu'est notre fête nationale. Dans beaucoup de pays, le calendrier a retenu une date pour se souvenir soit, de la fin d'un conflit ou en mémoire d'une bataille sanglante. Chez nous en Suisse, nous célébrons **la réunion et l'alliance perpétuelle des 3 alliés** : Arnold de Melchtal pour Uri, Walter Fürst pour Schwyz, et Werner Stauffacher pour Unterwald.



Mme Bowman, lors de son discours

Ces trois valeureux se réunissaient le 1er août 1291 sur la prairie du Grütli pour résister à la domination étrangère et préserver leur liberté. Ce n'est cependant qu'en 1848 que la Suisse est devenue un véritable Etat qui a su définir des valeurs fortes : **le respect des individus, la solidarité confédérale, le partage des ressources, le désir de liberté et de vivre dans la paix**. Et c'est à partir de **1891**, que nous célébrons par une fête et une cérémonie, la naissance de notre Patrie, **chaque soir du 1er août**.

Mais que représente-t-elle au fond, cette fête, quelle est la fibre commune qui fait qu'on soit si attaché à notre 1er août, ceci qu'on soit citoyen de Romanshorn, de Chiasso, valaisan, ou citoyen de Perly-Certoux ?

Je pense que c'est **la puissance du cœur** qui nous réunit. **Ce n'est pas une fête de la raison**. Ce pays que nous célébrons, **une année sous les étoiles, une autre année sous la pluie**, nous fédère par **l'instinct** plus que par la connaissance.

Nous avons tous notre souvenir d'enfance de cette fête. Pour moi, qui viens d'un village de montagne du Valais, c'est d'abord le souvenir des feux allumés par les bergers d'alpage et gardiens de refuges, qui scintillaient dans la montagne. **Nous savions que nous étions tous reliés à ce moment-là par un invisible fil et appartenions fortement à une communauté, à un tout, à un pays dont nous étions fiers.**

Le 1er Août c'est la fête des communes, des familles, de nos amis du dehors, c'est les feux, les lampions, la convivialité mais **tout ceci dans une grande simplicité**. Ça lui donne un côté **bon enfant** dans le meilleur sens du terme, et cela, rien que cela est émouvant.

Ceci, c'est pour la fête.

Mais après tous ces siècles d'existence et d'histoire, que nous reste-t-il des valeurs proclamées et quels sont nos grands défis d'aujourd'hui, au niveau fédéral, cantonal et à notre niveau communal ? Je laisserai à qui de droit de s'exprimer sur les grands challenges de notre pays pour les années à venir, et **m'arrêterai sur les défis de notre village de Perly-Certoux puisque c'est ici que nous habitons !**

Le message que j'aimerais vous donner ce soir est un message d'ouverture et d'accueil. Le nombre d'habitants de la commune a passé la barre des 3'000 habitants et le village est appelé à s'agrandir bien plus encore et à accueillir plus d'habitants dans les années à venir, c'est-à-dire plus de constructions, d'infrastructures et d'activités, comme nous le savons. Le désir exprimé, cependant, est de **garder un caractère villageois à notre commune. Et ce point sera à lui tout seul un grand défi pour notre communauté.**

Je citerais comme exemples deux associations qui ont vu le jour cette année dans notre commune. D'abord l'Aire des Seniors, créée en mars, avec le soutien de la Commune, et qui a pour but d'organiser des activités de loisirs en faveur des seniors et développer l'entraide et la solidarité intergénérationnelle. Ce sont près de 100 personnes qui se sont déjà inscrites pour participer à l'une ou l'autre activité. Une autre nouvelle association « Assemblage » s'est donnée, entre autre, pour but d'aider des personnes nouvellement arrivées dans la commune, ayant besoin de cours de français. Nous avons accueilli deux familles de migrants, irakienne et Erythréenne dans la commune et **quelques personnes ont donné beaucoup de leur temps et œuvré à leur bonne intégration.**

Ce soir **nous fêtons notre ami Daniel** Guisolan pour son mérite et son grand engagement dans la Commune. La maison intergénérationnelle, qui va être inaugurée prochainement, est bien sûr un modèle qui représente bien ce désir de qualité de vie que nous désirons garder pour nos habitants.

Ce sont ce type d'activités qui contribuent fortement à façonner le « caractère villageois » d'une commune. Nous pouvons dire qu'il fait bon vivre à Perly-Certoux et que nous apprécions beaucoup le vivre-ensemble.

Afin que ces valeurs puissent non seulement se perpétuer mais aussi se développer face à l'essor annoncé de notre village et pour qu'il en aille ainsi demain également, nous ne devons surtout pas oublier que nous sommes cependant tous, à notre niveau, qu'il soit communal, associatif ou personnel, les seuls artisans de ce bien-être global, avant d'en être les bénéficiaires. Et ceci fera partie d'un de nos défis à venir. Je vous souhaite à tous une belle fête du 1er Août.

Vive la Suisse, Vive Genève et Vive Perly-Certoux !

Simone Bowman, Présidente du Conseil municipal

INFORMATIONS OFFICIELLES

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur les documents d'identité afin que les citoyens suisses **annoncent le vol, la perte ou la destruction de leur document d'identité uniquement à la police.**

Les personnes concernées n'auront ainsi plus à faire de déclaration au secteur des passeports de l'Office Cantonal de la Population (OCP). Elles devront toutefois continuer à se rendre à l'OCP pour la demande d'un passeport ou **auprès de leur commune, qui délivre seulement la carte d'identité**, munies de l'attestation émise par la police pour demande un document d'identité de remplacement.

Pièces à produire pour l'obtention d'une pièce d'identité :

- livret de famille ou certificat individuel d'état civil (datant de moins de 6 mois, à demander à sa commune d'origine)
- une photo récente (35 x 45 mm, noire ou couleur) de face, sans sourire, sans chapeau,
- permis d'établissement pour les Confédérés
- si nécessaire, attestation de police pour vol, perte, ou destruction



Les mineurs doivent se présenter en compagnie de leurs parents. Si l'un des parents ne peut se rendre à la mairie, une attestation d'autorisation datée et signée munie de la copie de la carte d'identité du parent absent doit être présentée lors de la demande.

Signature obligatoire dès 7 ans

Prix : 70.-- valable 10 ans pour un adulte

35.-- valable 5 ans pour un enfant

Commande d'un combi (carte d'identité et passeport) seulement à l'Office Cantonal de la Population

Route de Chancy 88 1213 Onex 022 546.46.66 www.geneve.ch/passeports

Combi adulte, valable 10 ans : CHF 158.-- Combi enfant, valables 5 ans : CHF 78.--

SOUTIEN AUX ABONNEMENTS JUNIORS ANNUELS AUX TPG ET CFF

Le renouvellement d'une participation communale de Frs 100.- pour tout abonnement annuel TPG Junior ou CFF conclu ou renouvelé pour des juniors domiciliés à Perly-Certoux est reconduit.

Le fonctionnement de cette action est le suivant :

- 1) L'enfant, le jeune ou ses parents concluent (ou renouvellent) et payent l'abonnement annuel TPG Junior auprès d'un des points de vente TPG agréés.
- 2) Le paiement de la subvention communale de Frs 100.- pourra ensuite être demandé auprès du secrétariat de la mairie par le responsable légal du junior jusqu'à l'âge de 18 ans, ou par le junior lui-même dès 18 ans révolus et jusqu'à 25 ans (âge limite de l'abonnement junior TPG).

La personne effectuant la demande devra présenter une pièce d'identité, l'original de l'abonnement concerné ainsi que la preuve de son paiement ou une attestation du représentant légal du mineur, autorisant le retrait de la subvention.

LE VIGNOBLE GENEVOIS PROTEGE DU CHAPARDAGE

Le Conseil d'Etat a décrété la mise à ban du vignoble genevois **à partir du lundi 28 août 2017 jusqu'à la fin des vendanges.** Conformément à l'article 17 de la loi sur la viticulture, le Conseil d'Etat arrête chaque année, avant la vendange, la mise à ban, en accord avec l'Interprofession viti-vinicole. Le règlement d'application de la loi sur la viticulture stipule notamment que « durant la période de mise à ban, l'accès aux vignes est interdit sans autorisation écrite de l'exploitant ».

La surveillance est assurée par les agents de la direction générale de l'agriculture et de la nature, avec le concours des agents municipaux et des gardes récoltes. Des amendes peuvent être dressées aux contrevenants.

ENVIRONNEMENT 2017

DECHETS – LES PROCHAINES DATES

Prochaines levées des déchets

encombrants :

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées de porte-à-porte).

Pneus : les déjanter.

Samedi 16 septembre

Samedi 11 novembre



Prochaines levées de papiers et cartons :

Mardi 12 septembre

Mardi 26 septembre

Mardi 10 octobre

Mardi 31 octobre



En dehors de ces dates, le vieux papier peut être déposé à la déchetterie communale.

Levée des déchets verts de jardin :

Chaque lundi après-midi



Levée des déchets de cuisine :

(uniquement à Perly-Sud)

Chaque mardi après-midi



Prochaines levées de verre :

Mardi 26 septembre

Mardi 31 octobre



En dehors de ces dates, le verre peut être déposé à la déchetterie communale.

Les levées sont effectuées le lendemain d'un jour férié

ESREC = ESpaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon

Rte d'Aire la Ville

1233 BERNEX

022.420.91.22

ESREC de la Praille

Av. de la Praille 47

1227 CAROUGE

022.388.11.99

Heures d'ouverture :

Lu-Ven : 14h30 – 19h30

Sa-Dim : 9h30 – 17h

Continuons d'augmenter notre proportion de déchets triés !

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, les habitants sont priés d'observer les horaires suivants d'ouverture de la déchetterie communale : **du lundi au vendredi : de 7h à 20h ; samedi, dimanche et jours fériés : de 9h à 18h.**

De même, compte tenu de leur proximité avec des habitations, l'usage des écopoints doit également respecter la tranquillité du voisinage (notamment, éviter le débarras du verre le soir, le dimanche et les jours fériés).

Pour la satisfaction de tous, les espaces de collecte de déchets (écopoints et déchetterie) doivent rester propres.

SAKATRI



Pour le tri sélectif chez soi !

Disponible gratuitement à la Mairie !

Un moyen pratique de trier à domicile, et d'initier aussi les enfants à cette démarche.